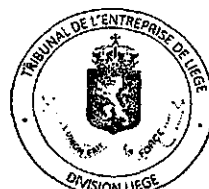


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



19096352

de



08 JUL. 2019

Greffé

N° d'entreprise : **0458 112 093**

Dénomination

(en entier) : **HENQUET TRAVAUX PUBLICS ET PRIVES**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **rue Paradis 19 4600 VISE**

**Objet de l'acte : Renouvellement mandats des administrateurs
et de l'administrateur-délégué**

Extrait de l'AG ordinaire du 17 juin 2019

Le président signale que les mandats des administrateurs arrivent à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2019.

L'assemblée accepte le renouvellement de mandat au poste d'administrateur-délégué de la société privée à responsabilité limitée MEMATH, dont le siège social est établi rue du la Croix, 1 à B4600 LIXHE, RPM Liège, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0543.687.671, représentée par son gérant, Monsieur Denis HENQUET

L'assemblée accepte le renouvellement des mandats au poste d'administrateur de la société privée à responsabilité limitée MEMATH, dont le siège social est établi rue du la Croix, 1 à B4600 LIXHE, RPM Liège, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0543.687.671, représentée par son gérant, Monsieur Denis HENQUET et de Madame Véronique Poncelet, domiciliée rue de la Croix, 1 à 4600 VISE.

Le mandat de la SPRL MEMATH sera rémunéré. Par contre celui de Madame V Poncelet ne le sera pas.

Leurs mandats commencent le 17 juin 2019 pour une période de six ans conformément à la loi. Ils se termineront donc en date de l'assemblée générale ordinaire de juin 2025. Ces mandats sont renouvelables.

Ces résolutions, mises aux voix, ont été adoptées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15, après lecture et approbation du présent procès-verbal qui est signé par tous les actionnaires et administrateurs.

Denis HENQUET

Représentant permanent de la SPRL MEMATH

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/07/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).